

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 FÉVRIER 2019**

L'an deux mil neuf, le vingt-sept février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 20 février 2019

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

**PRESENTS** : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - MM. Patrice DUMAS - Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACE - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU - Sylvie VIROLLE - MM. Laurent MOLEZ - Marcel JORET - Yann LE GUEN - Aroun PAJANIRADJA - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - MM. Patrick MALLET - Pierre HUCKERT - Mme Sonia GAMEROFF - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - MM. Bernard VINATIER - Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Ghislaine MARZIN  
M. Jean-Michel PÉNARD  
Mme Françoise LERAY  
Mme Nathalie LECARDONNEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Laurent MOLEZ

**POUVOIRS** : pouvoir de Mme Ghislaine MARZIN à Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU  
pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à M. Alain MORI  
pouvoir de Mme Françoise LERAY à Mme Marie-Christine GARNIER  
pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à M. Pierre HUCKERT

**1 - Rapport d'Orientations Budgétaires**

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 tel qu'annexé au présent compte-rendu.

**2 - Comptes de gestion 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve les comptes de gestion 2018 du budget principal et du budget assainissement collectif.

### **3 - Comptes administratifs 2018**

Monsieur Claude JAOUEN, Maire, ayant quitté la salle, le Conseil municipal, par 28 voix « POUR », (Monsieur Claude JAOUEN, Maire, ne prenant pas part au vote) approuve les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget assainissement collectif comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes (sans les reports)	7 513 675,25 €
Dépenses (sans les reports)	4 917 037,30 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 596 637,95 €
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	0,00
<b>Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>2 596 637,95 €</b>
<b>Déficit erreur affectation résultat 1068 en 2018 sur les résultats de l'exercice 2017</b>	<b>0,12 €</b>
<b>Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>2 596 637,83 €</b>

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes (sans les reports)	1 832 045,27 €
Dépenses (sans les reports)	2 885 292,83 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 1 053 247,56 €
Résultat d'investissement 2017 reporté	457 180,57 €
<b>Résultat cumulé d'investissement de l'exercice</b>	<b>- 596 066,99 €</b>

Au constat du résultat de clôture de l'exercice qui s'élève à la somme de 2 000 570,84 € après prise en compte du report de déficit de 0,12 €, il est proposé d'affecter en section d'investissement l'excédent de fonctionnement cumulé soit 2 596 637,83 €.

#### **➤ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

##### **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes (sans les reports)	358 932,18 €
Dépenses (sans les reports)	242 913,02 €
Résultat de la section d'exploitation de l'exercice	116 019,16 €
Résultat de la section d'exploitation 2017 reporté	265 683,68 €
<b>Résultat cumulé de la section d'exploitation de l'exercice</b>	<b>381 702,84 €</b>

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes (sans les reports)	181 939,82 €
Dépenses (sans les reports)	104 789,45 €
Résultat d'investissement de l'exercice	77 150,37 €
Résultat d'investissement 2017 reporté	406 647,90 €
<b>Résultat cumulé d'investissement de l'exercice</b>	<b>483 798,27 €</b>

Au constat du résultat de clôture de l'exercice qui s'élève à la somme de 865 501,11 €, il est proposé d'affecter en section d'investissement l'excédent d'exploitation cumulé soit 381 702,84 €.

#### **4 - Affectation des résultats 2018**

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal comme suit :

**- Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 596 637,83 €**

**Déficit d'investissement reporté : 596 066,99 €**

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de reporter les excédents d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget assainissement collectif comme suit :

**- Compte 001 - Excédent d'investissement reporté : 483 798,27 €**

**- Compte 1068 - Excédent d'exploitation reporté : 381 702,84 €**

#### **5 - Compétence « Gens du voyage » - remboursement de la part emprunt par la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné à la Ville de Melesse**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accepte les conditions de remboursement de la part d'emprunt liée au transfert de la compétence « Gens du Voyage » à la Communauté de Communes Val d'Ille- Aubigné comme suit :

<b>Tableau d'amortissement part affectée à l'AGV (30 %)</b>			
	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
<b>2018</b>	21 433,85 €	5 919,01 €	27 352,86 €
<b>2019</b>	22 383,76 €	4 969,10 €	27 352,86 €
<b>2020</b>	23 375,77 €	3 977,09 €	27 352,86 €
<b>2021</b>	24 411,74 €	2 941,13 €	27 352,86 €
<b>2022</b>	25 493,62 €	1 859,24 €	27 352,86 €
<b>2023</b>	26 623,35 €	729,42 €	27 352,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 722,09 €</b>	<b>20 394,99 €</b>	<b>164 117,07 €</b>

#### **6 - Appel à projet « dynamisme des Centres-Bourgs et des Villes de Bretagne »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le dossier de candidature de la Ville de Melesse à l'appel à projet « dynamisme des centres bourgs et des villes de Bretagne » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **7 - ENEDIS - convention de mise à disposition d'un terrain au lieu-dit « le Champ Courtin »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la convention à passer avec ENEDIS, relative à la mise à disposition d'un terrain, dans le cadre de l'alimentation électrique secteur du « champ-courtin ».

## **8 - Personnel municipal - créations et suppressions de postes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création et la suppression des postes comme suit :

<b>Créations</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Affectation</b>	<b>Suppressions</b>	<b>Dates d'effet</b>
<b>1 poste</b> d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 h	<b>Entretien et restauration</b>	<b>1 poste</b> agent technique	1 <sup>er</sup> mars 2019
<b>1 poste</b> adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 h	<b>Bâtiments</b>	<b>1 poste</b> agent technique	1 <sup>er</sup> juin 2019
<b>1 poste</b> agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	35,00 h	<b>Education</b>	<b>1 poste</b> agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 2019
<b>1 poste</b> adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 h	<b>Vie de la cité</b>	<b>1 poste</b> agent administratif	1 <sup>er</sup> juin 2019
<b>1 poste</b> adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 h	<b>Citoyenneté et solidarité</b>	<b>1 poste</b> agent administratif	1 <sup>er</sup> juin 2019

## **9 - Personnel municipal - création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence,

## **10 - Personnel municipal - création d'un poste de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 11 février 2019 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence,

## **11 - Personnel municipal - indemnisation des heures supplémentaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide l'indemnisation des heures supplémentaires au personnel municipal effectuées pour les interventions et manifestations suivantes :

- Fête de la biodiversité,
- Fête de la musique,
- 14 juillet,
- Forum des associations,
- Melesse à la page,
- Fête du jeu,
- Marché de Noël.

## **12 - Indemnités de fonction des Elus : Maire - Adjointes - Conseillers délégués - Conseillers municipaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de maintenir le montant des indemnités de fonction des Adjointes, Conseillers Délégués et Conseillers Municipaux comme suit :

	<b>Montant brut mensuel</b>
<b>Maire</b>	<b>1 039,60 €</b>
<b>Adjointes</b>	<b>703,98 €</b>
<b>Conseillers délégués</b>	<b>171,52 €</b>
<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>45,89 €</b>

**13 - Remboursement des frais de géomètre liés à la vente de délaissés communaux**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de demander aux acquéreurs le remboursement des frais de géomètre liés à la vente de délaissés communaux.

**14 - Jumelage Melesse Enquera - anniversaire des 30 ans - repas - fixation des tarifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe les tarifs pour la participation au repas du jumelage comme suit :

- 23,90 € pour les adultes
- 20,00 € pour les enfants de 13 à 18 ans
- 16,00 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

**15 - Association « Carnaval de Melesse » - avance sur demande de subvention 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'attribuer la somme de 1 500 € à l'association « Carnaval de Melesse », en avance de la subvention 2019, dont le montant exact sera proposé au vote du Conseil municipal du 27 mars 2019.

**Affiché le 4 mars 2019**

**Le Maire,**

**Claude JAOUEN**